

APPEL A PROJETS FONDATION FREE



« Le numérique accélérateur d'impact »

Le numérique est devenu un élément incontournable dans notre vie quotidienne. Il a révolutionné notre façon de communiquer, de travailler, de consommer et même de nous divertir. Mais au-delà de ces aspects, le numérique est également un véritable accélérateur d'impact. En effet, il permet de résoudre des problèmes complexes, de créer de nouvelles opportunités économiques, de faciliter l'accès à l'information et de favoriser la collaboration à grande échelle. Dans cette optique, le numérique est devenu un véritable levier pour le développement durable et la transformation sociale.

Dans ce contexte, la Fondation d'entreprise Free lance son nouvel appel à projets : « Le numérique accélérateur d'impact ». Ce thème fait écho à la volonté qui est la nôtre de soutenir des projets, en lien avec le numérique, qui répondent à des enjeux sociétaux portant sur les problématiques d'inclusion économique et de transition écologique dans les territoires. Les initiatives soutenues devront utiliser le numérique comme levier d'action.

Nous souhaitons soutenir des initiatives portées par des acteurs de l'économie social et solidaire et qui veulent agir sur leur territoire.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

La Fondation s'adresse donc aux organismes sans but lucratif et d'intérêt général agissant en faveur ou ayant un projet en rapport avec la thématique « Le numérique accélérateur d'impact ».

La finalité du projet déposé devra placer le numérique comme levier d'action face aux problématiques d'inclusion économique et de transition écologique sur les territoires. Le soutien concernera exclusivement les structures associatives pour des projets à but non lucratif.

Cette structure devra être enregistrée sur le territoire Français et avoir au minimum deux ans d'existence. Le projet devra se dérouler dans l'une des villes sélectionnées pour l'appel à projet.

Pour candidater, il conviendra d'être en mesure de présenter un projet clair, avec des besoins précis.

MODALITES DE SOUTIEN FINANCIER :

► L'enveloppe maximum attribuée par projet est de 15 000€.

► Le budget détaillé de votre projet et de vos besoins concernant votre sollicitation devra nous être fourni pour l'étude de votre dossier. Si votre projet venait à être sélectionné, nous vous demanderons des retours concrets et quantifiables sur l'utilisation de notre soutien. Les projets déjà soutenus et financés par plusieurs autres structures seront privilégiés.

► Le projet devra se dérouler en France.

► La structure qui dépose le dossier devra être sans but lucratif et d'intérêt général (exemples : associations, Fonds de dotation..), avoir au minimum deux ans d'existence et être enregistrée sur le territoire français dont DROM-COM.

La Fondation Free n'étudiera pas les dossiers concernant :

- Des projets individuels,
- Des projets sans rapport avec le thème énoncé,
- Des voyages scolaires.

Si la structure qui dépose le dossier est une association, il vous faut fournir :

- Les statuts de l'organisation
- La copie de l'inscription au Journal Officiel
- Le budget du projet
- La liste des membres du CA
- Le dernier rapport d'activités
- Un RIB

Si la structure qui dépose le dossier est une organisation à but non lucratif, il vous faut fournir :

- Le budget du projet
- Le dernier rapport d'activités (s'il existe)
- Un document avec la liste des membres de la gouvernance
- Un RIB

DELAIS :

Le dépôt en ligne est ouvert jusqu'au 31 août 2023 minuit.

Les dossiers reçus seront instruits puis transmis pour étude aux membres du comité de sélection.

La délibération du comité de sélection se déroulera courant septembre 2023. La décision de la Fondation Free vous parviendra par mail dans les deux semaines qui suivent la date de la délibération du comité de sélection.

DEPOSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE :

Rendez-vous le 12 juin pour déposer votre projet sur le site internet de la Fondation Free :

<https://www.fondation-free.fr/Votreprojet>

Le dépôt en ligne est ouvert jusqu'au 31 août 2023 à minuit.